



FONDS DE DOTATION TERRE DE CULTURES

21 rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

FONDS DE DOTATION TERRE DE CULTURES

21 rue de Paradis

75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION TERRE DE CULTURES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, sont fondées sur les diligences effectuées portant en particulier sur :

- Le caractère approprié des principes comptables retenus par le fonds de dotation au vu des informations et documents fournis par la direction, et notamment pour ce qui concerne la valorisation des postes d'actifs ;
- L'absence de décision et d'événements importants intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence ne serait pas signalée de manière appropriée dans les documents remis aux membres ;
- La présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité et le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fond de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juin 2025

Stéphane HENRY



Commissaire aux Comptes
Représentant de la SARL EUREDIT

Bilan actif

		31/12/2024		
		Brut	Amort. Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Immobilisations incorporelles en cours	268		268
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	BIENS REÇUS PAR LEGS/DONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations et Créances rattachées			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		268		268
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Autres créances			
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie			
	DISPONIBILITÉS	313 314		313 314
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	76		76
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		313 389		313 389
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		313 657		313 657

Bilan passif

		31/12/2024
		Net
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	100
	Fonds propres statutaires	
	Fonds propres complémentaires	100
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	
	Fonds statutaires	
	Fonds propres complémentaires	
	Écarts de réévaluation	
	RÉSERVES	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves pour projet de l'entité	
	Autres réserves	
	REPORT À NOUVEAU	305 116
	EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	2 874
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	
TOTAL FONDS PROPRES (I)		308 090
	Total fonds reportés et dédiés (II)	
	Fonds dédiés reportés	
	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	
PROV.	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	TOTAL PROVISIONS (III)	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 835
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 732
	Dettes des legs ou donations	
	Dettes fiscales et sociales	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres emprunts obligataires	
	Autres dettes	
	Produits constatés d'avance	
	TOTAL DETTES (IV)	5 567
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+ II + III + IV + V)		313 657

Compte de résultat

		31/12/2024
		Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	
	Total des ventes de biens et services	
	Vente de biens	
	dont ventes de dons en nature	
	Ventes de services	
	dont parrainages	
	Produits de tiers financeurs	
	Concours publics et subventions d'exploitation	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
	Ressources liées à la générosité du public	
	Dons manuels	
	Mécénat	
	Legs, donations et assurances-vie	
CHARGES D'EXPLOITATION	Contributions financières	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	
	Utilisations des fonds dédiés	
	Autres produits	
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	
	Achats de marchandises	
	Variation des stocks de marchandises	
	Autres achats et charges externes	3 282
	Aides financières	
	Impôts, taxes, et versements assimilés	
	Salaires et traitements	
	Charges sociales	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	
	Report des fonds dédiés	
	Autres charges	
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 282
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-3 282

		31/12/2024
		Net
PRODUITS FINANCIERS	De participations	
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
	Autres intérêts et produits assimilés	6 156
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	
	Différences positives de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		6 156
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions	
	Intérêts et charges assimilées	
	Différences négatives de change	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		6 156
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)		2 874
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion	
	Sur opérations en capital	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		6 156
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)		3 282
EXCÉDENT OU DÉFICIT		2 874
CONTRIB. VOL. NAT.	Dons en nature	
	Prestations en nature	
	Bénévolat	
TOTAL		
CONTRIB. VOL. NAT.	Secours en nature	
	Mise à disposition gratuite de biens	
	Charges de prestations en nature	
	Personnel bénévole	
TOTAL		

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - Ce règlement, qui a remplacé le règlement CRC n° 99-01, s'applique aux fonds de dotation depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
 - La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :
- Continuité de l'exploitation ;
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Aucune convention de mécénat n'a été signée par le fonds de dotation terre de culture sur l'exercice 2024.

Le fonds a perçu au cours de l'exercice au titre de produits financiers la somme de 6 156.42 euros d'intérêts sur le compte livret ouvert au nom du fonds.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles	268			268
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de la plaquette

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	76	76		
TOTAL	76	76		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d’avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	76	
TOTAL	76	

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...				
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 732	3 732		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés	1 835	1 835		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 567	5 567		
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...				
Montant des emprunts et dettes c...	1 835			

Informations relatives au compte de résultat

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 608 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : **1 608** euros,